

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 Février 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 19 Contre : Abstentions :

L'an deux mille vingt-six, le 17 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 11 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, M. FORGUES, BARBARA, LARAN, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme LUBAS à Mme DUBOSQ, M. VIDAL à M. FORGUES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES

ETAIT ABSENTE LORS DU VOTE : MME JULIE CHARLIER

M. Gérard FORGUES est désigné secrétaire de séance

**2026.01.13 - EXAMEN D'UNE DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'AMENAGEMENT
D'UN BUREAU MEDICAL**

Monsieur le Maire présente la demande émanant des médecins exerçant au sein de la Maison de Santé de Mirande, relative à la réalisation de travaux d'aménagement afin de permettre l'accueil de nouveaux praticiens, notamment des docteurs juniors en médecine générale, et de répondre aux besoins croissants de la population en matière d'accès aux soins.

Dans le courrier de demande, il est précisé, en outre, que la Maison de Santé de Mirande regroupe actuellement cinq médecins généralistes assurant le suivi d'environ 8 000 patients. Malgré cette organisation, les délais de rendez-vous pour les consultations non urgentes atteignent environ deux mois, traduisant une tension importante sur l'offre de soins.

En outre, il est ajouté qu'à compter de 2026, la réforme de l'internat de médecine générale permettra l'accueil de docteurs juniors, médecins thésés effectuant leur dernière année d'internat avant installation. Ce dispositif constitue un levier majeur d'attractivité médicale et un outil efficace pour renforcer durablement l'offre de soins sur le territoire.

L'accueil d'un docteur junior nécessite la création d'un nouveau bureau médical estimé à 6000 €. Les médecins s'engagent à financer intégralement l'aménagement intérieur, pour un montant estimé à au moins 5 000 €, sans aucun enrichissement personnel, l'indemnité versée par la faculté ne couvrant qu'une partie des charges.

Cette démarche est exclusivement motivée par l'intérêt général, afin d'améliorer l'accès aux soins et de réduire les délais de consultation pour les Mirandais.

L'arrivée d'un docteur junior est envisagée à partir de novembre 2026, sous réserve de l'obtention du statut de terrain de stage.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner les possibilités de cofinancement, afin de garantir une offre de soins adaptée aux besoins de la population.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la participation de la commune à hauteur de 6000 € pour les travaux de création d'un nouveau bureau médical destiné à l'accueil de docteurs juniors et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document afférents à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Secrétaire,
Gérard FORGUES**

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 18 Février 2026

**Le Maire,
Patrick FANTON**

